



SYGMA FORMATION

REMISE A NIVEAU SSIAP3 Chef de Service de securite incendie et d'assistance à personnes

Tarif au 01/01/2019 : 595 €/personne

EFFECTIF PAR SESSION
04 Stagiaires mini
12 Stagiaires maxi

PUBLIC CONCERNE
Les personnes possédant une qualification de chef de service de sécurité incendie ayant dépassé la date anniversaire du recyclage ou ne pouvant justifier de 1607 heures d'activité de l'emploi durant les 36 derniers mois.
Les titulaires du diplôme ERP/IGH3

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
Conservier la validité de la qualification pour l'emploi dans la fonction

Durée Totale de la formation
35 heures sur 05 jours
Rythme hebdomadaire :
35 h
Horaires : 8h45-12h30 et 13h15-16h30
Dates et Lieu
Définis dans notre proposition ou
Consulter notre site internet

PROGRAMME/CONTENUS

Conformément à l'annexe V de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs

COMMISSIONS DE SECURITE

- Rappels sur la composition et le rôle des commissions de sécurité

REGLEMENTATION

- Evolution des textes réglementaires

NOTION DE DROITS CIVIL ET PENAL

- Les codes civil et pénal

FONCTION MAINTENANCE

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

ETUDE DE CAS

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant.

ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les ERP au sens de la loi du 11/01/2005

ANALYSE DES RISQUES

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et accidents corporels.

MOYENS DE SECOURS

- Evolution des textes réglementaires.

ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE

- Gestion du personnel et des moyens du service

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives
- Visites
- Etudes de cas

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Plateau technique équipé (matériels incendie)
- Outils informatiques

METHODE DE VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur. Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc...) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.

PRE REQUIS

Justifier d'une aptitude médicale conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02/05/05 modifié
Etre titulaire du diplôme ERP/IGH3 ou SSIAP3 et du PSC1 datant de moins de 24 mois ou du PSE1 ou SST en cours de validité

Qualifications aux Métiers de la Sécurité Privée - Audit & Conseil en Entreprise - Membre du FPS - Syndicat Professionnel de la Formation en Prévention et Sécurité

Site Internet : WWW.SYGMA-FORMATION.FR

9 Rue Montgolfier - Immeuble Le France - 33700 MERIGNAC - Tél : 05 56 29 20 70 - Fax : 09 57 54 45 27 - Courriel : sigma-formation@wanadoo.fr

SARL au capital de 15250 € - RCS Bordeaux 434148748 - SIRET 434 148 748 00024 - NAF 8559A

Déclaration Activité 72 33 05586 33 (ceci n'est pas un agrément de l'Etat) - Numéro d'agrément CNAPS FOR-033-2022-03-22-20170587336

ISQ OPQF Certificat N° 15 12SR02199 - QUALIANOR Certificat N°194 SP Ind 1 - ID Datadock : 0005174